

Econometrik +

Commentaire suite à la vente à un 4^{ième} groupe d'acquéreurs depuis 1995 par des syndics.

«Si le ridicule tuait, nous serions tous morts.»

Depuis 1995 :

Trois (3) syndics se sont succédés au dossier.

À chaque période, il y a eu ventes (dire plutôt donations) à des acquéreurs étrangers avec des avantages financiers et des accommodements considérables.

Ni l'un ni l'autre n'a respecté ses engagements envers l'État québécois, les travailleurs et tous les payeurs de taxes.

Etc.

Il reste à espérer que ce 4^{ième} groupe d'acquéreur (lire la nouvelle plus bas) adopte un comportement nouveau.

On a réellement la mémoire courte. Personne ne réagit. On regarde passer le train (disons plutôt ... le bateau).

Comme économiste, je n'ai aucunement la prétention d'avoir réponse à tout. Mais je suis bien au fait du dossier depuis de très nombreuses années. J'ai souvent proposé des alternatives qui mériteraient au moins d'être étudiées. Mais ça semble n'intéresser personne.

Le facteur d'attraction sexé sur lequel on a misé pour convaincre de nouveaux acquéreurs : les fameux contrats fédéraux de la marine.

Ce qu'on ne semble pas réaliser :

- Il n'y a aucune quille qui va se poser avant 3 à 5 ans, si contrat du fédéral il y a un jour.
- Comme par le passé pour des contrats de la marine, ce sont les ingénieurs et les architectes navals de la marine qui vont prendre le contrôle.
- Il va y avoir une répartition des contrats selon des critères politiques entre un certain nombre de chantiers accrédités.

Mais en attendant, qu'est qu'on fait

:

- avec les navires non terminés;
- avec la mise en place d'une R&D adaptée aux immenses possibilités d'innovations qu'offre DAVIE;

- avec la prospection de nouvelles commandes.
- Etc.

SILENCE TOTAL.

Ronald CARRÉ, économiste
Expert en politique maritime et fluviale
Econometrik Plus – Firme conseil
20 juillet 2011.

CONFIRMATION DES NOUVEAUX ACQUÉREURS DE DAVIE

SOURCE : <http://tvouvelles.ca/lcn/economie/archives/2011/07/20110721-085130.html>

Lévis

Première publication 21 juillet 2011 à 08h51

Mise à jour : 21 juillet 2011 à 09h19



Crédit photo : archives Agence QMI

Par **Geneviève Lajoie** | Agence QMI

La Cour supérieure du Québec a autorisé la vente des Chantiers maritimes Davie de Lévis à l'entreprise ontarienne Upper Lakes, jeudi matin.

La transaction est évaluée à 27,9 millions \$. Seulement un million est réservé aux 300 créanciers qui en réclamaient 30 fois plus.

En tant que propriétaire, Upper Lakes se joint à SNC-Lavalin et à la compagnie sud-coréenne Daewoo pour soumissionner sur les appels d'offres du gouvernement fédéral qui veut renouveler sa flotte des navires au coût de 35 milliards \$.

L'échéance pour ces appels d'offres avait été fixée à 14 h jeudi.

Le juge Étienne Parent avait entendu mercredi tard en soirée les différentes parties de ce dossier complexe pendant plusieurs heures.

Upper Lakes remettra à Investissement Québec une somme de 26,9 millions \$ pour mettre la main sur les actifs de Davie.

Toutefois, le gouvernement Charest va lui fournir une aide financière remboursable de 18,7 millions \$. C'est ce qu'a annoncé jeudi en conférence de presse à Lévis le ministre Clément Gignac, sorti de ses vacances pour l'occasion.

À ceux qui reprochent au gouvernement d'avoir mis beaucoup trop d'argent depuis 25 ans dans la Davie, M. Gignac réplique que Québec n'a pas du tout subventionné l'entreprise à hauteur de deux milliards de dollars, comme plusieurs le laissent entendre, mais qu'il a été majoritairement question « d'avancements ».

Il ne fait aucun doute que l'entreprise de Lévis aura sa part des contrats de 35 milliards de dollars pour la construction de navires du fédéral, croit fermement M. Gignac, grâce notamment à la crédibilité du consortium qui a pris les rênes de la Davie.

Avec cette transaction Upper Lakes est en bonne position pour décrocher les contrats fédéraux, alors que son chantier de St. Catherines est préqualifié dans cette course en plus de celui de Lévis. Les autres sont situés à Vancouver et à Halifax.

Financièrement, SNC-Lavalin n'injecte aucune somme dans l'acquisition des actifs de Davie.

Chantiers Davie de Lévis bénéficiait de la Loi sur les arrangements avec les créanciers depuis février 2010.